

D'IMPORTANTES TRAVAUX DE RESTAURATION SUR LA CHARPENTE, LA TOITURE ET LA VOÛTE SONT À PRÉVOIR.

L'ASSOCIATION FAIT DONC APPEL À VOTRE PARTICIPATION.

Si vous souhaitez devenir membre, la cotisation annuelle est de 20 €

Vous avez aussi la possibilité de faire un don. L'association ayant été reconnue d'intérêt général, nous pourrions vous délivrer si vous le souhaitez un reçu fiscal.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Cotisation

Don

Libellez vos chèques à l'ordre de :
Association de Sauvegarde de la chapelle Sainte-Suzanne

- Transmettez -le à l'adresse suivante :

Mairie de Guerlédan
Commune de Mûr de Bretagne
22 530 GUERLEDAN